



# Compte-rendu Conseil d'école

17/10/2014

## **Etaient présents :**

Education Nationale : M. Smith (Directeur), Mme Vieira (PS), Mme Benyattou (PS/MS), Mme Banner (MS/GS1), Mme Girondin (MS/GS2), M.Thave (CP1), Mme Hennig (CP2), Mme Lesenechal (CP/CE1), Mme Goulin (CE1), Mme Plunet (CE2/CM1), Mma Rambaux (CM1), Mme Hurtaud (CM2), Mme Gouy (CM2), Mme Fleuridas (UPE2A).

Mairie de Nanterre : Mme Simeon-Puyfages (conseillère municipale).

## Parents d'élèves élus :

APEI : Mme Buquet, Mme Chibani, Mme Lepine, Mme Aouite, Mme Boussissi, Mme Rolland, Mma Paranke, Mme Lesur, Mme Marion, M. Kamsu-Kom.

FCPE : Mme Terra, Mme Orand, Mme Pastor, Mme Roulette, M. Ed Douib, Mme Chabradi, Mme Pollet, Mme Lachgar, Mme Lopez.

## **1- Structure de l'école et ressources humaines de l'établissement. (25mn)**

*(Niveaux de classe. Nom de l'enseignant(e). Nombre d'élèves)*

### *En Maternelle :*

**1- Petite section** : Mme Vieira. 23 élèves.

**2- Petite/moyenne section** : Mme Benyattou (L, M,  $\frac{3}{4}$  M, V), Mme Quesseveur (1/4 M, V). 24 (12/12) élèves.

**3- Moyenne et grande section 1** : Mme Banner. 25 (11/14) élèves.

**4- Moyenne et grande section 2** : Mme Girondin. 24 (11/13) élèves.

*Total : 96 élèves.*

*Moyenne du nombre d'élèves par classe : 24.*

### *Elémentaire :*

**5- CP1** : M. Thave. 24 élèves + 3 élèves inclusion partielle d'UPE2A.

**6- CP2** : Mme Hennig . 25 élèves + 2 élèves inclusion partielle d'UPE2A.

**7- CP-CE1** : Mme Lesénéchal. 25 (6/19) élèves + 2 élèves inclusion partielle d'UPE2A sur le CE1.

**8- CE1** : Mme Goulin. 26 élèves + 2 élèves inclusion partielle d'UPE2A.

**9- CE2** : M. Tanguy (L, M,  $\frac{1}{2}$  M), Mme Lachapelle (  $\frac{1}{2}$  M, J, V). 26 élèves.

**10- CE2-CM1** : Mme Plunet. 22 (12/10) élèves + 2 élèves inclusion partielle d'UPE2A.

**11- CM1** : Mme Rambaux. 22 élèves + 1 élèves inclusion partielle d'UPE2A.

**12- CM2** : Mme Gouy (L, M,  $\frac{1}{2}$  M), Mme Hurtaud ( $\frac{1}{2}$  M, J, V). 24 élèves.

**Regroupement UPE2A** : Mme Fleuridas. 15 élèves.

*Total : 209*

*Moyenne du nombre d'élèves par classe : 26,12.*

**Directeur** : M. Smith.

**Emploi Vie Scolaire** : Mme Mesbahi (20h).

**Psychologue scolaire** : Mme Dymeck.

**ELCO** : M. Billal (vendredi de 15h30 à 17h30). 21 élèves.

**Temps périscolaires**: Un comité de pilotage mené par Jimmy Dem, coordinateur du secteur enfance Vieux-Pont/Centre/ Ste Geneviève aura lieu avant la fin de l'année. Y seront évoqués tous les sujets concernant le temps périscolaire (effectifs, modalités d'inscriptions, etc.).

Les parents d'élèves sont invités à se rapprocher de M. Dem pour en connaître la date précise.

Actuellement, 171 élèves sont inscrits aux divers activités « Après l'école ».

### Pourquoi des classes à double niveaux ?

- Les classes à niveaux multiples permettent de s'adapter plus facilement aux besoins des élèves. Dans une classe à niveau simple, les niveaux des élèves en fonction de chaque matière sont toujours très différents, l'enseignant(e) est donc obligé de le prendre en compte au quotidien et doit s'adapter quoiqu'il en soit à chaque enfant. Différencier le travail en fonction des besoins de chaque élève est donc essentiel, que cela soit dans une classe à niveau simple ou bien dans une classe à niveaux multiples. Pour un enseignant, différencier les apprentissages n'est donc pas réservé aux classes à niveaux multiples.
- Ce sont les enseignant(e)s de l'école qui répartissent les élèves dans les classes en début d'année. L'objectif prioritaire est que les classes soient équilibrées. Il n'y a pas d'un côté des classes d'enfants ayant des difficultés scolaires et de l'autre des classes d'enfants sans difficultés scolaires. Les enseignants font tout pour que les classes soient le plus hétérogènes possibles. Les niveaux multiples ont en général des effectifs inférieurs aux niveaux simples et peuvent bénéficier d'un certain nombre de décloisonnements dans certaines matières. Ex : les 6 élèves de CP du CP/CE1 vont travailler chaque semaine l'anglais avec l'assistante d'anglais en CP.
- Il n'y a aucun désavantage à être dans le niveau supérieur d'une classe à double niveau, et aucun avantage à être dans le niveau inférieur d'une classe à double niveau. Tous les types de doubles niveaux existent dans les écoles. Une école de Nanterre a par exemple 4 classes de CP/CM2. Ce n'est pas pour ça qu'il est demandé aux élèves de CM2 de faire le travail du CP et aux élèves de CP de faire le travail du CM2. Cette année, avant que soit créée la 8<sup>ème</sup> classe d'élémentaire par la direction Académique le 30 août 2014, 3 jours avant la rentrée scolaire, tous les élèves de CE2 de l'actuel CE2/CM1 (et donc du niveau inférieur) étaient initialement censés aller dans un CE1/CE2 (et donc au niveau supérieur).
- L'école est obligée de faire des classes à niveaux multiples pour équilibrer les effectifs entre chaque classe. Pour éviter, par exemple, d'avoir un CP avec 35 élèves et un CE1 avec 12 élèves, il faut faire une classe de CP avec 25 élèves et une classe de CP/CE1 avec 22 élèves (10 CP et 12 CE1).
- Pratiquement 100% des élèves passent dans leur scolarité à l'école primaire par une ou deux classes à niveaux multiples. En France, la très grande majorité des classes possède des niveaux multiples. Une classe unique comme il y en a beaucoup en campagne, peut posséder jusqu'à 5 niveaux différents.
- Savoir travailler avec un niveau multiple fait partie intégrante du métier d'enseignant(e) à l'école primaire.

## **2- Encadrement des temps de récréation et cantine, temps calme du midi en maternelle. (20mn)**

### a) Surveillance des récréations :

En maternelle, les horaires de la récréation sont 10h10-10h35. La récréation est surveillée par 2 enseignants.

En élémentaire, devant l'augmentation du nombre d'élèves, il a été nécessaire de faire deux récréations afin de donner plus de place aux enfants, leur permettre de mieux profiter de la cour de récréation, d'éviter les chocs et les accidents.

1<sup>ère</sup> récréation : CP-CE1. 10h-10h20. Surveillée par 2 enseignants.

2<sup>ème</sup> récréation : CE2-CM1-CM2. 10h20-10h40. Surveillée par 2 enseignants.

## b) Surveillance du temps du midi, et temps calme :

### En maternelle :

- 4 vacataires présentes chaque midi. 2 de 11h50 à 13h35. 2 de 11h45 à 13h45.
- Sur les temps de repas : 3 ATSEM le lundi et mardi. 4 ATSEM le jeudi et vendredi.

A partir du 3 novembre, les enfants de moyenne et grande section pourront bénéficier d'un temps calme dans la salle de motricité entre 13h et 13h20 après leur repas. Lorsque les surveillants d'élémentaire seront au complet, un animateur d'élémentaire ira en maternelle pour encadrer ce temps calme.

Au cas par cas, après entretien des enseignants avec les familles concernées, certains enfants de moyenne section pourront pendant une période déterminée ensemble, faire une sieste et être réveillés à 14h30.

En aucun cas, la sieste pour les moyens ne peut être généralisée et durer sur l'ensemble de l'année.

Le temps de sieste du midi n'est pas fait pour pallier le manque de sommeil de la nuit des enfants. Le changement des rythmes scolaires et la fin de la classe avancée de 45mn et 1h le vendredi doit permettre aux enfants de se coucher plus tôt que lors des années précédentes.

Si le mercredi matin est travaillé désormais, c'est aussi pour permettre aux enfants d'avoir du lundi au vendredi un rythme régulier de coucher et lever et non plus une cassure en milieu de semaine en se couchant plus tard le mardi soir et donc en brisant son rythme.

### En élémentaire :

- 5 vacataires présents chaque midi.
- Présence des animateurs : 4 le lundi, 5 le mardi, 5 le jeudi, 4 le vendredi.

De nombreuses activités sont en train d'être mis en place sur le temps du midi : la Sayad Champion's League, le Double Dutch, tournois de Baby-foot, Ping-pong, Salles de jeux, danse, etc.

## **3- Règlement intérieur. (20 mn)**

- a) Horaires : Par rapport à l'année dernière, les horaires de classe ont changé. A 8h45, les portes de l'école seront tous les jours fermées. Les parents de maternelle qui amèneront leurs enfants après cet horaire ainsi que les élèves d'élémentaire devront attendre que le directeur de l'école et le gardien aient fini de gérer l'entrée des classes et la sortie des parents de maternelle déjà présents dans le bâtiment pour se faire ouvrir la porte. Cette attente pourra durer entre 5 et 15 mn en fonction des besoins. Le Directeur amènera ensuite les enfants en retard directement dans les classes. C'est pourquoi il est très important, afin qu'aucun élève ne rate le début de la classe et de ne pas interrompre sans cesse le travail des classes, que tout le monde arrive à l'heure avant 8h45. De plus, apprendre le respect des horaires et également une mission de l'école.

Certains parents ayant un enfant scolarisé à l'école France Bloch et un autre à l'élémentaire Sayad ont actuellement des difficultés pour respecter les horaires. Cependant, la solution à ce problème qui a déjà longuement été évoqué l'année passée ne dépend pas de l'école Sayad mais de décisions venant de l'Inspection de l'Education Nationale et de la municipalité. Le décalage des horaires d'entrée de l'école Sayad avait été proposé l'année passée mais refusée par l'Inspection de l'Education Nationale et la municipalité, de même que la possibilité de laisser les quelques enfants concernés, gratuitement à l'accueil du soir pour donner une marge de 10-15 minutes aux parents. L'équipe enseignante ne voit donc pas de solution venant de sa part et pouvant régler ce problème qui risque pourtant d'être récurrent chaque année.

**L'ensemble du conseil d'école demande donc à la Mairie de Nanterre et à l'Inspection de l'Education Nationale de proposer des solutions à long terme.**

En ce qui concerne l'accueil du matin en élémentaire, désormais, lorsque les enfants arrivent entre 8h35 et 8h45, ils ne vont plus attendre dans la cour de récréation mais vont s'installer directement dans les classes où ils sont accueillis par l'enseignant.

- b) Casquettes : Les casquettes, que ce soit pour les enfants ou les adultes, sont interdites dans le bâtiment. Dans la cour, elles sont autorisées seulement à certaines périodes chaudes de l'année pour éviter aux élèves les risques d'insolation. Tous les couvre-chefs servant aux enfants à se préserver du froid pendant l'hiver sont par contre évidemment autorisés dans la cour de l'école pendant les périodes froides de l'année. Les écharpes sont par contre interdites par sécurité.
- c) Transmission des documents des associations de parents d'élèves : Les documents doivent respecter le principe de laïcité, les dispositions relatives à la vie privée et prohiber les injures et diffamations et exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale. Ces documents devront à chaque fois être distribués dans une enveloppe fermée ou bien être agrafés de manière à ce que les élèves ne puissent pas en découvrir le contenu. De plus, ces documents devront clairement être identifiés comme provenant des associations de parents d'élèves et non provenant de l'école.

#### **4) Projets de classe, APC, projet d'école. (20mn)**

##### a) Les langues étrangères :

Une assistante en anglais et une assistante en allemand ont été affectées à l'école Sayad pour 6 mois pour un nombre d'heures hebdomadaires à définir par la circonscription en fonction des demandes des autres écoles. Elles ont au total chacune 12 heures à faire.

L'équipe enseignante de l'école Sayad a demandé à ce que l'assistante en anglais (originaire d'Ontario au Canada) puisse intervenir sur une matinée sur les 4 classes de CP et CE1. Les enseignants de CE2, CM1 et CM2 assureront eux-mêmes, l'enseignement de l'anglais dans leur classe.

L'équipe enseignante a demandé également à ce que l'assistante en allemand (originaire de Munich en Allemagne) intervienne dans 4 classes de CE2, CM1 et CM2.

Les deux assistantes ont commencé leurs interventions dans les classes les 14 et 16 octobre.

##### b) Les projets de classe :

Les enseignants des différentes classes ont fait de nombreuses demandes de projets municipaux pour leurs classes cette année. Voici ceux qui ont été retenus :

PS/MS de Mme Benyattou : classe culturelle et scientifique.

MS/GS de Mme Banner : Eveil à la danse.

CP de Mme Hennig : Eveil à la danse.

CP/CE1 de Mme Lesénéchal : Opération escargot.

CE1 de Mme Goulin : Projet Petites bêtes.

CM1 de Mme Rambaux : Projet Spipoll.

CM2 de Mme Gouy et Mme Hurtaud : Basket.

A ces projets, s'ajouteront tous ceux créés par les enseignants eux-mêmes en autonomie comme par exemple des correspondances entre classes ou bien des projets histoire comme celui qui aura lieu le vendredi 7 novembre 2014 pour marquer les 25 ans de la chute du mur de Berlin, ou bien l'exposition sur les 70 ans de la fin de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale en mai 2015...

Ces projets seront détaillés par chaque enseignant aux parents d'élèves de leur classe, en réunion, par l'intermédiaire du cahier de liaison ou bien sur le site internet.

c) Projet d'école :

Conformément aux consignes de la Direction Académique, les projets d'école commenceront à être construits et rédigés après la sortie des nouveaux programmes de l'école primaire actuellement en préparation.

d) Activités Pédagogiques Complémentaires :

Les APC débiteront tous à partir du 3 novembre 2014. Les enseignants proposeront par écrit à un certain nombre d'élèves, en fonction des projets, de participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires le midi pendant des petites séances de 15mn à 12h ou bien à 13h30.

Les ateliers d'APC seront variés et peuvent concerner tous les élèves : soutien, chorale, théâtre, lecture, travail sur le langage...

## **5) Evénements (Carnavals, soirée contes, semaine du livre) (20mn).**

- Carnavals maternelle et élémentaire : au printemps. Les dates seront fixées avec le centre de loisirs en fonction d'événements de quartiers éventuellement.
- Semaine du livre : inauguration et ouverture de la BCD de l'école Sayad et du logiciel de consultation et d'emprunt Hiboutheque en janvier 2015. Après les vacances d'Automne, les enseignants vont chercher un libraire souhaitant participer à la semaine du livre lors de l'ouverture de la BCD pour faire coïncider les deux événements. Lors de cette journée, les classes de maternelle proposeront à tous les galettes qu'ils auront faites.
- Soirée conte : elle aura lieu après la fête du livre et l'inauguration de la bibliothèque. Elle aura lieu en deux endroits simultanément : dans la salle polyvalente et dans la salle de motricité.

## **6) Coopérative scolaire. (10mn)**

a) Situation de la coopérative :

Maternelle : total des dons 1149 €. 75% aux classes soit 864 € (9 € par élève). Donc 285 € à la coopérative centrale.

Elémentaire : total des dons 2341 €. 75% aux classes, soit 1768 € (8,5 € par élève). Donc 573 € à la coopérative centrale.

Donc au total la coopérative centrale récupère 858 €.

Actuellement la situation est de 2785,48 €. Après l'encaissement des chèques et la répartition des coopératives de classes, il restera dans la coopérative générale 3643,48 €.

- b) Photographie scolaire : Après les vacances scolaires, la photo de classe qui a été prise les 13 et 14 octobre sera proposée aux familles au même prix que l'année passée soit : 6 € la pochette complète (1 photo de classe grand format, 1 photo individuelle couleur format moyen, 1 photo individuelle noir et blanc format moyen) et en option supplémentaire, 1 planche de petites photos individuelles et d'un marque page au prix de 2,5€.

L'objectif principal de l'école est que la photo de classe soit la moins chère possible afin de permettre à chaque enfant de garder un souvenir de son année scolaire, conformément aux exigences des textes officiels de l'Education Nationale.

c) Vente de gâteaux : Sera mensuelle désormais.

**7) Dates de réunion comité des fêtes et des conseils d'école. (5mn)**

Comité des fêtes : lundi 24 novembre, 18h30 dans la salle polyvalente.

Kermesse : vendredi 5 juin de 18h30 à 21h30.

2<sup>ème</sup> conseil d'école : vendredi 13 février 2015 de 18h15 à 20h15.

3<sup>ème</sup> conseil d'école : vendredi 19 juin 2015 de 18h15 à 20h15.